



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

12, rue Baragué - Bâtiment 2

78390 BOIS D'ARCY

Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : rousse.yves@neuf.fr

PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2020

Présents :

n° club: 1078 160	ASSOCIATION VICINOISE DE TIR
n° club: 1078 625	L'AVENIR de SAINT-RÉMY-LÈS-CHEVREUSE
n° club: 1078 978	ASSOCIATION de TIR de POISSY
n° club: 1078 003	T.N. VERSAILLES
n° club: 1078 773	PRO-PATRIA MONTESSON
n° club: 1078 022	ARTS et SPORTS NEXTER
n° club: 1078 980	C.S.A. BA 107 Sous-lieutenant DORME
n° club: 1078 548	U.S. MAISONS-LAFFITTE
n° club: 1078 018	L'ESPÉRANCE DU PERRY-EN-YVELINES
n° club: 1078 661	LA DIXMUDE D'HOUDAN
n° club: 1078 084	AMICALE DES TIREURS DE BUC

Pouvoirs :

Absents :

n° club: 1078 004	A.S. PORCHEVILLE
n° club: 1078 011	C.T.S. des YVELINES
n° club: 1078 006	ASS. DE TIR STADE ST-GERMANOIS
n° club: 1078 017	TIR SPORTIF DE VERSAILLES
n° club: 1078 070	ESSOR BULLION
n° club: 1078 286	C.S.L.G.B.V.S 1er GROUPEMENT BLINDÉ
n° club: 1078 936	E.S. AÉROSPATIALE (Astrium)
n° club: 1078 939	S.TIR VÉSINET-CHATOU

L'Assemblée Générale 2020 du CDTY a été régulièrement convoquée, aux fins de se tenir, dans les locaux du Tir National de Versailles, le dimanche 20 septembre 2020.

Monsieur Yves Rousse, Président, souhaite la bienvenue aux participants.



1.- Appel des présents - vérification du quorum

Constatant que le quorum (25%, c'est à dire : 5 sociétés sur 19 et 23 voix sur 96) est atteint (11 sociétés présentes ou représentées et 67 voix) et que l'Assemblée peut valablement délibérer, le Président ouvre la séance à 10 heures 30.



2.- Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2019

Après avoir sollicité des commentaires éventuels et personne ne demandant la parole, le procès-verbal de l'Assemblée Générale du 22 septembre 2019 est adopté à l'unanimité.



3.- Rapport moral du Président

Le Président donne lecture de son rapport moral (en pièce jointe)

Le Secrétaire Général met aux voix le rapport moral de Monsieur Yves Rousse, après avoir sollicité des commentaires éventuels auprès des membres de l'assemblée. Personne ne demandant la parole, le vote a lieu :



Yvelines
Conseil général



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
des YVELINES

Le rapport moral est adopté à l'unanimité.



4.- Rapport financier du Trésorier – Situation au 1er septembre 2020

La parole est ensuite donnée à Monsieur Lionel de CEUYPER, Trésorier, qui expose le rapport financier (voir l'annexe) et la situation financière (qui est jointe, aussi, en annexe).



5.- Rapport des Vérificateurs aux comptes

Ayant vérifié les comptes et, par sondage pour les pièces justificatives, Monsieur LALOYER, Vérificateur aux Comptes, certifie sincère et véritable la tenue des comptes et des documents financiers présentés par le Trésorier. (Le rapport est joint en annexe).



6.- Mise au vote du rapport financier sur l'exercice 2019/2020

L'Assemblée n'émettant ni question ni remarque ;

Le compte rendu financier de la saison écoulée est adopté à l'unanimité.



7.- Fixation du montant de la cotisation 2020/2021 – Projet de budget 2020/2021

Un montant de la cotisation, pour l'exercice 2020-2021, de 56 € est proposé à l'assemblée. (+0€)

Le projet de budget 2020-21 est présenté, en détail, à l'Assemblée (voir pièce jointe).

Le Trésorier demande que toutes les infos, factures, règlements... lui soient envoyés avant fin juillet pour permettre une prise en compte pour la situation au 1^{er} septembre.

Le Président demande aux participants leurs remarques ou leurs questions sur ces propositions. Aucune remarque ou question n'étant formulée,

Le montant de la cotisation 2020/21 et la proposition de budget prévisionnel sont adoptés à l'unanimité.

L'A.G. tient à remercier le Trésorier pour la qualité de son travail.



8.- Nomination des Contrôleurs aux comptes

Le président signale que toutes les bonnes volontés sont acceptées pour cette tâche, l'idéal étant d'avoir deux personnes. Il est précisé que les vérificateurs aux comptes ne doivent pas faire partie du Comité Directeur.

L'Assemblée générale nomme, à l'unanimité, comme Vérificateur aux Comptes pour la saison 2020-2021 :

- Laurent LALOYER.



9.- Election du Comité Directeur du CDTY pour la nouvelle olympiade 2020-2024

Nombre de voix par association présentes ou représentées :

n° club: 1078 003	T. N. VERSAILLES	17 voix
n° club: 1078 018	L'ESPÉRANCE DU PERRY-EN-YVELINES	6 voix
n° club: 1078 022	ARTS et SPORTS NEXTER	1 voix
n° club: 1078 084	A. T. BUC	8 voix
n° club: 1078 160	ASSOCIATION VICINOISE DE TIR	8 voix
n° club: 1078 548	U. S. MAISONS-LAFFITTE	5 voix
n° club: 1078 625	AVENIR DE ST RÉMY LES CHEVREUSES	3 voix
n° club: 1078 661	LA DIXMUDE HOUDAN	2 voix
n° club: 1078 773	PRO PATRIA MONTESSON	12 voix
n° club: 1078 978	A. S. T. POISSY	5 voix
n° club: 1078 980	C.S.A. Sous-lieutenant DORME	0 voix

Les 11 associations présentes et représentées totalisent **67 voix** sur 96 voix possibles.

Liste des candidats au Comité Directeur et nombre de voix obtenus après le vote :

Madame COLLOT Sylvie	67 voix	Monsieur COLLOT Bernard	67 voix
Monsieur de CEUYPER Lionel	67 voix	Madame HOCHET Chantal	67 voix
Monsieur DELERIN Robert	67 voix	Monsieur GUILHAMET Michel	67 voix
Madame DAVID Clémentine	67 voix	Monsieur MARTINET Jean Luc	67 voix
Madame JACQUELIN-GIUDICI Catherine	67 voix	Monsieur LAIZIER Gérard	67 voix
Monsieur LAMY Lionel	67 voix	Monsieur LE MEILLEUR Dominique	67 voix
Monsieur SALMON Jean Pierre	67 voix	Monsieur GALLAND Matthieu	67 voix
Madame MORLON Valérie	67 voix	Monsieur ROUSSE Yves	67 voix
Monsieur SCHULER Claude	67 voix	Monsieur THERET Gilles	67 voix

Donc, les 18 candidats sont élus à l'unanimité.

Monsieur MARGOT André est élu Président d'honneur.

Il est rappelé que le Comité Directeur peut coopter des membres à tout moment, la validité de leur mandat étant confirmée lors de l'Assemblée Générale suivante. Avis aux volontaires...



10.-Élection du bureau du Comité Directeur

Une interruption de séance de l'A.G., permet au nouveau Comité Directeur de se réunir et d'élire, à l'unanimité, le bureau suivant :

- Son Président : Yves ROUSSE,
- Son Vice-président : Bernard COLLOT,
- Son Trésorier : Lionel DE CEUYPER,
- Sa Trésorière adjointe : Valérie MORLON,
- Son Secrétaire général : Michel GUILHAMET,
- Son Secrétaire adjoint : Matthieu GALLAND.

Le Président remercie l'assemblée générale pour sa confiance.



11.-Questions diverses

11.1 Point sur la lutte contre les violences sexuelles

Comme pour les autres sports, une vigilance accrue doit être respectée dans ce domaine.

11.2 Point sur la lutte contre la radicalisation et les fichés S

Il est souligné en séance que la vigilance est de mise au sein des clubs de tir et que tout comportement suspect doit être signalé aux autorités compétentes.

11.3 Mise à disposition de matériel Laser.

Des carabines Laser sont à disposition à la ligue pour des démonstrations ou initiations. Pour en disposer, s'adresser directement à la Ligue IDF (Sylvia).

11.4 Proposition de la part de Clémentine David.

Clémentine nous propose un projet d'entraînement pour les compétiteurs :

Action 1 : Réunion d'information pour constituer l'équipe encadrante avec les formateurs du 78 diplômés et volontaires,

Action 2 : Mettre en place une équipe d'entraînement départementale. Un responsable entraînement, des référents par disciplines et des encadrants spécialisés.

Action 3 : Organisation de stage 25/50m.

Projections sur le long terme : Ouvrir aux autres disciplines.

Présentation disponible sur Google Drive (25meg !) : [CDTY - Proposition entraînement tireurs C. Davi...](#)
(Attention à bien avoir un accès à Google Drive avant de lancer la présentation).

En l'absence d'autres questions diverses, plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 12 h 00.



12.-Date de la prochaine AG

La prochaine AG se tiendra :

Le dimanche 26 septembre 2021, au TNV, à 10h30.

Cette A.G. sera précédée d'une réunion du CD, le même jour, à 8h30.



13.-Date de la prochaine réunion du CD

Le prochain Comité Directeur se tiendra :

Le dimanche 14 février 2021, à Montesson, juste après la compétition prévue ce jour-là.



Le Président du CDTY
Yves ROUSSE

Le Secrétaire Général
Michel GUILHAMET



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

12, rue Baragué - Bâtiment 2

78390 BOIS D'ARCY

Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : rousse.yves@neuf.fr

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 20 septembre 2020

RAPPORT MORAL et d'ACTIVITÉS du PRÉSIDENT

Messieurs les Présidents des Clubs de Tir Yvelinois, Mesdames et Messieurs les Membres du Comité Directeur, Mesdames, Messieurs, Chers ami(e)s,

Malgré cette saison de tir 2019/2020 difficile pour nos clubs et nos licenciés nous avons pu garder les effectifs de nos associations et de notre comité.

Notre Comité est composé, en 2019-2020, de **19 associations, 4069 tireurs sont licenciés FFTir dans les Yvelines**, contre 4078 la saison précédente soit une baisse insignifiante.

476 nouvelles licences (514 en 2018/2019), 532 non renouvelées (573 en 2018/2019) et 89 ré-activation (88 en 2018/2019), 4 blacklistés,

Les féminines (396) représentent 9.1% (387 et 9.4% en 2018-2019) et les jeunes (284) 7.0% (272 et 6.7% en 2018-2019) des licenciés Yvelinois.

925 visiteurs initiés, 834 avis préalables signés, 2002 grades cibles de couleurs, 62 formateurs et 19 arbitres diplômés.

Si nous regardons les statistiques, 8 clubs Yvelinois ont eu une augmentation du nombre de leurs licenciés, 8 une diminution et 3 n'ont pas changé. Sur une période de 10 ans les effectifs ont progressé de 893 licenciés soit 24%.

Notre Comité possède dans ses rangs 62 formateurs diplômés, 19 arbitres et 30 médaillés ce dont nous pouvons nous réjouir.

Malgré cette saison difficile, le tir Yvelinois a tenu le cap, si nous comparons date à date nous sommes aujourd'hui 1703 licenciés soit le meilleur résultat depuis 5 ans.

Nous nous efforçons de continuer à développer une relation fondée sur une confiance réciproque avec nos Partenaires Institutionnels :

- La préfecture des Yvelines et ses Services dont la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (ex DDJS),
- le Conseil Départemental par l'intermédiaire de son service des sports,
- le Comité Départemental Olympique et Sportif des Yvelines.

Nous ne manquons pas de communiquer en toute occasion et dans tous supports appropriés sur les valeurs de notre sport et ses incontestables succès aux niveaux régional, national et international.

Toutes les manifestations des institutionnels auxquelles nous avons l'habitude de participer ont été annulées : :

- Remise des « *Eclats Olympiques* » en préfecture,
- Remise des prix aux Champion de France en préfecture,



Yvelines
Conseil général



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Départementale
de la Cohésion Sociale
des YVELINES

Parlons maintenant des aides financières que nous apportent nos Institutionnels, le pourcentage (32%) n'est pas représentatif puisque la saison n'a pas été complète en terme de réalisation des championnats d'été.

Il convient, à nouveau, de souligner que, sans les financements apportés par nos Institutionnels, *que nous tenons ici à remercier*, le Comité et ses Associations Yvelinoises ne pourraient pas réaliser les actions qui concourent aux succès remarquables de nos Tireurs, sur les plans quantitatifs et qualitatifs.

Rappelons que le président du CDTY est l'interface entre les clubs et le Conseil Départemental, la DDCS et le CDOS. Il est ainsi appelé à collationner, donner un avis et viser :

- Les demandes de subventions "Haut Niveau Amateur" présentées par les clubs,
- Les demande d'aides personnelles (ou bourses) présentées par les sportifs inscrits sur les listes ministérielles, (subventions DAISY),
- Les demandes de subvention CNDS ordonnancées conjointement par la DDCS et le CDOS.

Détaillons l'état des lieux dans ce domaine, dans l'ordre chronologique de présentation des dossiers aux Institutionnels concernés :

a) Subvention « Haut Niveau Amateur » des Clubs par le Conseil général :

- 7 clubs ont sollicité, le 15 septembre 2019, une subvention, au titre de la saison 2018/2019. Le mandatement de ces subventions a été crédité fin 2019, pour un montant de 762 € par jeune ayant participé à une épreuve des championnats de France, avec un plafond de 1524€ pour au moins deux participants.
- 6 dossiers ont été, à nouveau, présentés, le 15 septembre 2020, au titre de la saison en cours.
- Notons que le tir sportif a été pénalisé par la suppression des championnats de France école de tir et 25/50m

b) "Contrat sur Objectifs" du CDTY par le Conseil Départemental :

Une subvention de 5000 € (5400€ l'année passée) a été accordée au CDTY au titre de l'année 2019 en baisse de 8% par rapport à l'année précédente.

Cette tendance à la diminution des subventions risque de s'accroître au cours des années à venir à la suite du désengagement financier de l'état vis-à-vis des collectivités locales, de nombreux clubs l'ont également ressenti au niveau des communes et des communautés de communes.

Au niveau du CDTY, nous avons anticipé cette baisse qui était prévisible au moyen de deux actions qui ont été votées par le Comité Directeur :

- Ajustement de la subvention accordée (en matériels et équipements) à chaque école de tir, elle est actuellement de 1100€,
- Le principe d'une cotisation sur les licences en faveur du Comité Départemental, elle est actuellement de 0€, (une cotisation de 1€ rapporterait 4000€ au Comité Départemental)
- Le contrat objectif qui relie notre Comité au Département 78 doit en principe être reconduit mais pour l'instant nous n'avons pas de nouvelles du service des sports du département 78.

Le versement de cette subvention est assorti d'un engagement du Comité au titre du *Développement Durable*.

Nos clubs s'engagent, à ce titre, à mettre en œuvre des actions concrètes selon les 3 volets du Développement Durable :

- Volet environnemental : élimination des déchets, récupération et recyclage du plomb et du laiton, réduction des consommables (par l'usage de l'informatique), covoiturage, économies d'énergie, suppression progressive des gaz polluants (CO2)...
- Volet social : intégration des publics en situation de handicap, encouragement à l'accès des femmes aux postes de responsabilité...
- Volet économique : mutualisation des moyens...

c) Bourses individuelles du Comité Départemental : (subventions « DAISY »)

Un seul tireur (Héloïse FOURRE de l'Association Vicinoise de Tir) sur les listes ministérielles mais n'habitant pas dans les Yvelines elle n'a pas droit à cette subvention.

d) Subvention CNDS du Ministère des Sports :

- Les subventions CNDS, délivrées par la DDCS sont supprimées à la suite de la création de l'Agence Nationale du Sport,
- Elles sont délivrés par toutes les Fédérations Sportives éligibles à partir de l'année 2020.

- Pour sa part, notre Comité s'est vu notifier une subvention 2020 de 2200 €, en augmentation de 10% par rapport à celle perçue la saison précédente,
- Les clubs de Tir Yvelinois n'ont pas présenté de dossier, au titre de 2019-2020, les critères d'attribution des demandes, le talon minimum de la demande de subvention et les justificatifs de réalisation sont difficiles pour le sport que nous pratiquons,
- Il ne fait aucun doute que les jeux olympiques 2024 pèseront sur les futures subventions aux clubs sportifs amateurs.



Passons maintenant en revue les faits marquants de notre activité 2018-2020 en regard des 5 points de notre Projet Associatif

1. Inciter les adhérents de nos clubs à pratiquer les disciplines du Tir Sportif en organisant les épreuves des championnats départementaux relatifs aux disciplines pratiquées dans le département

Nous avons accueilli le même nombre de tireurs d'autres départements que l'année passée dans les disciplines 10 mètres, les autres championnats : armes anciennes, armes réglementaires et 25/50 mètres ont été annulés.

Un grand merci aux responsables de la gestion sportive de notre département qui, comme d'habitude, ont organisé de main de maître ces championnats sous la houlette de notre directeur de tir Chantal HOCHET :

- Lionel LAMY pour le critérium Ecole de Tir, le championnat Ecole de Tir et les championnats des clubs école de tir et 10 mètres
- Chantal HOCHET pour les championnats 10 mètres.

Nous n'oublions pas Catherine JACQUELIN- GUIDICI, assistée de Lionel LAMY et tous les arbitres du département et d'autres départements de l'Ile de France qui ont permis aux tireurs Yvelinois de s'exprimer sur les pas de tir dans l'esprit des règlements.

Rappelons à ceux, qui parfois les critiquent, que pas d'arbitres pas de championnats.

Rappelons, pour ceux qui l'ont oubliés le site internet du comité (<http://www.cdy.fr>), ainsi que la possibilité de s'inscrire en ligne :

- Aux championnats départementaux organisés par le CDTY,
- Aux stages de formation et de perfectionnement au tir sportif

- Championnats Départementaux réalisés dans les stands du Tir National de Versailles, de Montesson, de l'Espérance du Parray et de l'Amicale des Tireurs de Buc.

Nous n'avons hélas réalisé que les championnats départementaux 10m individuels et par équipe, le critérium départemental, le championnat par équipe et les départementaux pour les écoles de tir.

CHAMPIONNAT DE France TOUTES DISCIPLINES

Un seul tireur Champion de France cette année au 10 mètres, tous les autres championnats de France ayant été annulés :

Dans les catégories Cadets à Seniors

- 1 titre pour Héloïse FOURRE ; de l'Association Vicinoise de Tir, au pistolet 10 mètres vitesse 5 cibles dans la catégorie Cadette avec le record de France à la clé et une 3^{ème} place au pistolet 10 mètres

Enfin, n'oublions pas nos équipes :

- 2^{ème} place pour l'Amicale des Tireurs de Buc au pistolet vitesse 5 cibles et au pistolet standard dans la catégorie dame 1,

Félicitations à tous nos tireurs, nos encadrants et nos entraîneurs



2. Favoriser l'émergence de nouveaux talents, en organisant des compétitions fédérales et des concours amicaux spécifiques aux jeunes de nos Écoles de Tir

- Deux des cinq épreuves prévues du Circuit des Ecoles de Tir des Yvelines ont été réalisées :
 - * Concours de l'Espérance du Perray en décembre 2019 avec 84 tireurs,
 - * Concours de Pro Patria Montesson en janvier 2020 avec 89 tireurs
- Nous espérons pouvoir reprendre ce circuit des écoles de tir en 2021 pour la 17^{ème} année.



3. Participer à la préparation du futur des Associations, au moyen, en particulier, de dotations en matériels spécifiques, destinés aux Écoles de Tir du département

Le succès de nos Ecoles de Tir est le fruit des efforts bénévoles des moniteurs Yvelinois et, aussi, celui de la politique mise en œuvre par le Comité depuis de longues années sous la forme d'aide en armes ou matériels destinés à la compétition (vêtements de tir, chaussures...etc) choisies par les clubs.

Rappelons que le Comité achète les matériels après fixation, au début de chaque exercice, du montant de l'aide financière, uniforme, allouée à chaque club qui reverse au Comité l'excédent éventuel de prix du matériel choisi, par rapport au montant de l'allocation.

Sept clubs faisant vivre une école de tir, ont bénéficié, cette saison, de cette aide appréciable de 1100€.

Rappelons ici que la dotation, par le CDTY, de matériels destinés aux Ecoles de Tir, est subordonnée à l'engagement, par les bénéficiaires, à ce que leurs jeunes participent au Circuit des Ecoles de Tir des Yvelines (5 concours amicaux) et aux championnats de la Gestion Sportive de la FFTir qui leur sont réservés (Critériums Départemental et Régional, Championnats Départementaux, Régionaux et de France des Ecoles de Tir).

Enfin, le Comité encourage la mutualisation, entre les clubs, des matériels de tir, conformément à l'engagement que le mouvement sportif a pris dans le cadre des obligations découlant de la signature de la Charte relative au Développement durable.



4. Faciliter la mission des Cadres techniques du département et de nos clubs, Participer à la formation de nos arbitres et assurer la préformation des futurs Animateurs de club.

- NOS ARBITRES

Catherine JACQUELIN-JUIDICCI, responsable de l'Arbitrage, au sein de notre Comité, assisté de Lionel LAMY, a animé une équipe forte de 6 femmes et 22 hommes, titulaires d'une qualification allant d'arbitre stagiaire à arbitre international.

56 journées d'arbitrages ont été réalisées, cette saison, dont 17 pour les écoles de tir et 39 pour les catégories de cadets à seniors.

Le très bon niveau technique de notre Corps Arbitral est entretenu, d'une part, par l'obligation requise par la FFTir, de participer à un stage de remise à niveau, organisé au moins une fois tous les quatre ans par notre Ligue, d'autre part par une séance annuelle de révision des règlements organisée sous l'égide du CDTY. Celle-ci n'a pas eu lieu à la suite de l'interruption de la saison mais elle était programmée.

Que *les femmes et les hommes en rouge* trouvent, ici, l'expression de notre reconnaissance pour leur engagement associatif !

-

LES FUTURS ANIMATEURS DE NOS CLUBS

Nous avons organisé en 2019/2020, au vu du nombre de demandes, dans les locaux de l'AT Buc, une journée dite de "positionnement" préparatoire au stage Fédéral d'Animateur de Club :

- 🇫🇷 Le samedi 22 juin 2019 avec 6 participants

Qui auront ainsi écouté les messages prodigués par nos deux formateurs : Pascal FOURRE et Olivier LAURENT, tous les deux titulaires du Brevet Fédéral 1^{er} degré.

Merci à nos formateurs et souhaitons une pleine réussite aux futurs encadrants, dans la concrétisation de leur bénévolat associatif !

Souhaitons aussi que leur engagement fasse des émules dans l'ensemble de nos clubs.

Le CDTY saura leur prêter attention en pérennisant cette action en 2020/2021 s'il y a des candidats.



5. Intéresser les clubs et leurs tireurs à la pratique de la compétition

STAGES DE PERFECTIONNEMENT AU TIR A 10m

Nous avons mis en place depuis 2 ans des stages de formation pour les tireurs Yvelinois :

- ✚ 1 stage de tir le 21 décembre 2019 avec 10 carabiniers et 10 pistoliers

soit un total de 20 stagiaires.

Nous n'avons pas pu faire de stages 25/50m suite à l'interruption de la saison.

L'animation est faite par :

- Clémentine DAVID et Jean Yves HOCHET pour le pistolet,
- Chantal HOCHET et Carol JARDE pour la carabine.

Ces stages sont pérennisés en 2020/2021 tant au 10M qu'au 25/50M, ils sont également orientés vers les débutants en compétition et les minimes.

Merci aux présidents de Pro Patria Montesson, de l'Espérance du Perray et de l'Amicale des Tireurs de Buc de nous avoir donné accès à leurs installations.

DECOUVERTE DU TIR SPORTIF POUR LES FEMININES

- ✚ Des stages étaient programmés en 2020 mais n'ont pas pu avoir lieu,
- ✚ Ils seront de nouveau programmés en 2020/2021



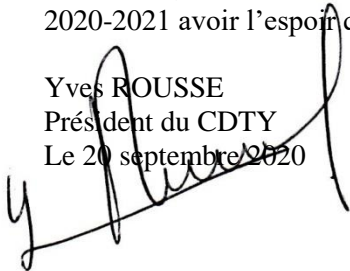
Voilà, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, Chers amis, un tour d'horizon aussi complet que possible des réalisations du CDTY au cours de la saison écoulée.

A titre personnel, je vous remercie, ainsi que mes collègues du Comité Directeur, de la confiance et de l'aide que vous m'avez accordée.

La FFTir vient de publier un document intitulé « Protocole sanitaire de rentrée sportive » qui doit permettre aux clubs et association de tir d'utiliser tous leurs postes de tir avec bien sur des restrictions et des contraintes, espérons que cela n'empêche pas le renouvellement des licences et l'inscription de nouveaux tireurs.

Je vous remercie de l'attention que vous avez bien voulu prêter à la lecture de ce Rapport Moral et d'Activités. Je souhaite, aux associations que vous dirigez, de nombreux succès et, à tous nos tireurs, une excellente saison 2020-2021 avoir l'espoir qu'elle sera plus sereine que celle qui vient de s'écouler.

Yves ROUSSE
Président du CDTY
Le 20 septembre 2020



COMITE DEPARTEMENTAL
DE TIR DES YVELINES

SITUATION FINANCIERE EXERCICE 2019-2020

RECETTES	Rappel 2018/2019	Exercice 2019/2020	Delta	DEPENSES	Rappel 2018/2019	Exercice 2019/2020	Delta
COTISATIONS (19 Clubs)	1 045,00	1 064,00	1,8%	ADMINISTRATION (1)	144,93	138,68	-4,3%
SUBVENTIONS	7 600,00	9 350,00	23,0%	DEPENSES SPORTIVES	28 204,77	17 296,34	-38,7%
CNDS		2200+2150		Rémunérations	0,00	0,00	
Département		5 000,00		Acquisition nette de Matériels (2)	6 875,36	9 632,11	40,1%
RETROCESSION Ligue							
1 Euro / licence	3 994,00	4 078,00	2,1%				
RECETTES CHAMPIONNATS	14 651,00	6 895,50	-52,9%	Organisation de Championnats (3)	21 329,41	7 664,23	-64,1%
FORMATION TIREURS	820,00	330,00	-59,8%	<i>dont stages de formation théorique et pratique gratuits</i>			
AUTRES RECETTES	210,00	230,00	9,5%	<i>au profit des arbitres du département</i>			
Location de matériels aux Clubs + convention de Tir du département				DEPENSES DIVERSES	727,40	534,51	-26,5%
				Cotisation C.D. Olympique et Sportif 78	240,00	50,00	
				Autres: réceptions, gratifications, médailles JS	487,40	484,51	
				régularisations sur exercice antérieur			
INTERETS LIVRET EPARGN	230,58	224,82	-2,5%				
TOTAL:	28 550,58	22 172,32	-22,3%	TOTAL:	29 077,10	17 969,53	-38,2%
Résultat négatif pris sur réserves	-526,52			Résultat positif mis en réserves		4 202,79	

TOTAL DES RECETTES	29 077,10	22 172,32
---------------------------	-----------	-----------

TOTAL DES DEPENSES	29 077,10	22 172,32
---------------------------	-----------	-----------

Avoir net au 01 septembre 2019	27 085,58
+ Résultat de l'exercice 2019 - 2020	4 202,79
= Avoir net au 31 août 2020	31 288,37

Livret Epargne:	25 500,21 €	Relevé du 31/08/2020
Compte chèques:	5 788,16 €	Relevé du 31/08/2020

Solde Trésorerie au 31 août 2020	31 288,37	dont:	31 288,37 €
---	------------------	--------------	--------------------



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

12, rue Baragué - Bâtiment 2

78390 BOIS D'ARCY

Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : rousse.yves@neuf.fr

Rapport du Trésorier sur l'exercice 2019 - 2020 à l'Assemblée Générale du 20 Septembre 2020

Mesdames, Messieurs,

Les comptes de l'année sportive 2019- 2020 sont exposés sous leur forme habituelle dans le **tableau en PJ 1**. Malheureusement, la saison sportive a été perturbée et le bilan l'est tout autant. Notre **avoir net**, au terme de l'exercice écoulé, est de **31 288,37 euros**.

Le rapprochement des recettes et des dépenses fait ressortir un excédent de **4 202,79 euros**. A noter que ce résultat ne fait pas apparaître des règlements et encaissements de factures effectués après le 31/08, pour un solde négatif de 464,90 €. Ces enregistrements apparaîtront dans les comptes de la saison 2020/2021.

Il convient de souligner les points suivants:

- 1) Les 19 Clubs qui composent notre Comité sont à jour de leur cotisation.
- 2) **9 350 euros de subventions** ont été perçus en 2019- 2020, du Département (5000 €) et l'A.N.S. (ex C.N.D.S.) (2150€ + 2200 €) auxquels nous pouvons ajouter la rétrocession de 4 078 € de la ligue de Tir d'Ile de France.
Il est rappelé que l'octroi de ces subventions est subordonné à la réalisation d'actions que nous nous engageons, en début d'exercice, à mener à bien, conformément aux critères retenus par ces organismes.
- 3) Poursuivant sa politique d'aide à la formation des jeunes tireurs, le CDTY a doté, en **armes et matériels**, les clubs disposant d'une **Ecole de Tir**, à hauteur de **7 700,00 euros**.
- 4) Dans le cadre de la formation des tireurs et arbitres, le Comité Départemental n'a pu engager toutes les actions prévues, le montant total de ce poste n'est que de **310,00 €**. Pour mémoire, la saison précédente, le montant total était de 3 359,01 €.
- 5) L'organisation, par le CDTY, des Championnats départementaux n'a été réalisée que pour la saison d'hiver. Les résultats ne sont pas significatifs.
- 6) **Ce bilan reste malgré tout positif, car les résultats des actions réalisées sont cohérents en terme de recettes et dépenses, avec toujours les mêmes objectifs de développement de notre sport.**
La saison 2020/2021 débute dans l'incertitude de pouvoir réaliser toutes nos actions. Cependant les consignes de gestion restent identiques pour ne pas dégrader le résultat.
- 7) Un **projet de budget 2019/2020** vous est présenté en PJ 3.

Lionel de Ceuyper

COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES

Rapport de la Commission de Contrôle statuant sur les Comptes de l'exercice 2019/2020

Mesdames, Messieurs,

Suite à la réunion du Mardi 15 Septembre 2020 en présence de Mr de CEUYPER, Trésorier, j'ai l'honneur de vous faire part des conclusions des vérifications menées par Mr LALOYER, Contrôleur aux comptes du Comité Départemental de Tir des Yvelines.

Mr de CEUYPER, Trésorier, a mis à disposition toutes les pièces comptables liées à l'exercice 2019-2020, excepté les chéquiers détenus par le Président et le Trésorier.

Les vérifications n'ont pas été réalisées de manière exhaustive, mais ont porté sur le contrôle de la balance (recettes-dépenses), la vérification du compte bancaire et du solde au 31 Août 2020, l'examen de l'inscription en comptabilité de dépenses et de recettes de l'exercice prises au hasard ainsi que le relevé de compte du mois de Décembre 2019.

1- Les vérifications

A- Vérification des dépenses-recettes et de la balance

Les dépenses-recettes : le contrôle a porté sur l'enchaînement des écritures à partir des pièces justificatives de dépenses et de recettes. Les pièces justificatives des recettes ont été fournies au format dématérialisées.

- ➔ Aucune anomalie majeure n'a été mise en évidence. Cependant, il manque les dates d'écriture comptable pour chaque ligne de dépense et de recette. Il manque une codification/numérotation pour toutes les factures de recette. Ce manque se retrouve en comptabilité car aucune recette ne fait référence à une facture émise. De ce fait, il est assez difficile de retrouver une facture de recette en partant de la comptabilité. Les notes de frais devraient être adossées à un formulaire daté et signé (factures 13, 24, 25 et 31). Des factures au nom et adresse du CDTY doivent systématiquement être demandées (factures 2, 13 et 16). Dans le cas contraire, le remboursement devra passer par une note de frais. Il est impératif pour toute dépense en comptabilité d'avoir des factures et non des « bons de commandes » (facture 13). D'autre part, il manque le numéro de la pièce comptable sur les factures 32 et 33. Ces constatations ne remettent pas en cause la sincérité des comptes.

La balance (situation financière exercice 2019-2020) : les contrôles ont porté sur : équilibre, sens des comptes et nomenclature appliquée.

- ➔ Equilibre : les comptes de recettes et de dépenses ne sont pas soldés définitivement mais cela n'empêche pas le calcul du résultat.
- ➔ Sens des comptes : les comptes contiennent les dépenses et recettes pour l'exercice 2019-2020 ainsi que les reliquats de l'exercice 2018-2019 réglés sur l'exercice 2019-2020 (dépenses et recettes). Les comptes sont en phase avec les relevés de compte. Pour le calcul

du Résultat, seules les dépenses et recettes de l'exercice courant doivent être prises en compte. De ce fait, le résultat dégagé n'est que théorique.

➔ Nomenclature utilisée : elle n'est pas conforme au plan comptable des associations (intitulés et numéros de comptes normés).

B- Vérification du compte bancaire

Le solde du premier relevé de compte est identique à celui porté au compte banque à la balance en début d'exercice, à savoir +310,19€. Le solde du dernier relevé de compte est identique à celui porté au compte banque à la balance, à savoir +5.788,16€. Tous les soldes début et fin de mois portés au compte banque de la balance sont identiques aux soldes début et fin de mois des relevés de comptes.

Toutes les écritures sur les relevés de comptes doivent être reportées en comptabilité dans le journal des recettes et dépenses, qu'elles soient faites en avance ou en retard par rapport à l'exercice courant. Ces écritures seront transcrites au bilan dans les comptes de régularisation à l'actif et au passif.

C- Vérification des inscriptions de dépenses/recettes et relevé de compte

Les factures de dépenses sont classées par numéros d'écriture en comptabilité et sont complétées des numéros des chèques émis ou sont annotées « virement+date », sauf factures n°8, 9, 18, 19, 20 et 21. Cette méthode de classement facilite les vérifications et les recherches éventuelles.

Aucune facture de recettes ne comporte de numéro d'écriture en comptabilité. Toutes les factures de recettes ne comportent pas de numéro/identifiant à l'émission. Cela pénalise fortement les recherches et les vérifications.

Les factures de dépenses prises au hasard sont les 1, 3, 6, 9, 15, 21 et 29. Le contrôle a porté sur le circuit des dépenses. Toutes les factures sont correctement saisies et enregistrées. Elles appartiennent à l'association. Elles sont comptabilisées dans la bonne période et correctement évaluées. Rappel, les factures 2, 13 et 16 correspondent à des notes de frais car elles ne sont pas au nom du CDTY. Il est nécessaire de les adosser à un formulaire daté et signé. D'autre part, la facture 13 n'en est pas une. Il s'agit d'un bon de commande. Il est impératif que toutes les pièces comptables soient des factures, pas de devis ni de bons de commandes. Il faut régulariser.

Les factures de recettes prises au hasard sont les 107816019200004 du 14/01/2020 (OK_Facture_AVT.pdf), 107816019200004 du 14/01/2020 (OK_Facture TN Versailles.pdf), 107866119200008 du 11/11/2019 (OK_Facture_DPT_10m_2019_Dixmude.pdf), 107800319200002 du 11/11/2019 (OK_Facture_DPT_10m_2019_TNV.pdf), Participation Championnat Départemental des CLUBS 10m Ecole de Tir à PRO PATRIA MONTESSON du 05/12/2019 (OK_Facture EDT TC – PPM.pdf, pas de n°), Location machine RIKA / DISAG à AVT du 17/12/2019 (OK_Facture RIKA-DISAG_AVT.doc, pas de n°), DOTATION POUR EQUIPEMENTS DESTINES AUX ECOLES DE TIR 2020 à AVENIR ST REMY du 19/06/2020 (OK_Facture_materiel_EdT_AVENIR ST REMY_2020.doc, pas de n°).

Le contrôle a porté sur le circuit des recettes. Toutes les factures sont correctement saisies et enregistrées, à l'exception de la facture « OK_Facture EDT TC – PPM.pdf ». Cette facture a été fusionnée avec la facture « OK_Facture TC adultes – PPM.pdf » dans les écritures comptables car réglées en même temps. Il est nécessaire de saisir une ligne par facture en comptabilité.

Les factures ont été émises par l'association. Les factures sont comptabilisées dans la bonne période et correctement évaluées. Le travail de rapprochement a été très difficile car les numéros existants des factures ne sont pas inscrits en comptabilité et beaucoup de facture ne comportent pas de numéro. Les noms de fichier des factures dématérialisées ne sont pas cohérents avec les libellés en comptabilité.

Rapprochement relevé de compte du 31 décembre 2019 et journal des recettes et dépenses de décembre : les soldes bancaires début et fin de mois sont identiques. Le solde banque début de mois du relevé de compte et du journal est de 5.960,98 €. Le solde banque fin de mois du relevé de compte et du journal est de 6.271,52 €.

Toutes les transactions dépenses/recettes sont bien en comptabilité. Toutes les recettes et les dépenses ont bien leurs justificatifs comptables.

2- Le cadre du respect des règles statutaires

- Le résultat négatif de l'exercice 2018-2019 a été pris sur les réserves du Comité Départemental de Tir des Yvelines conformément aux décisions de l'Assemblée Générale annuelle,
- Les subventions de fonctionnement perçues en 2019-2020 demeurent inférieures aux charges de fonctionnement du Comité Départemental de Tir des Yvelines,
- L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2019-2020 a été convoquée dans les six mois suivant la date de fin de l'exercice.

3- La certification des comptes

- L'exercice 2019-2020 produit un résultat excédentaire théorique de +4.202,79€,
- Le budget 2020-2021 est équilibré en ayant recours aux « réserves » financières du Comité Départemental de Tir des Yvelines,
- Les comptes présentés traduisent fidèlement la situation financière du Comité Départemental de Tir des Yvelines au 31 Août 2020.

4- Recommandations

Rappel : Pour l'exercice 2019-2020,

- Il était fortement recommandé au CDTY :
 - o d'adopter le plan comptable général adapté aux Associations,
 - o de se doter d'un logiciel comptable dédié aux Associations,
 - o de produire les documents obligatoires lors de l'Assemblée Générale :
 - le bilan
 - le compte de résultat
 - l'annexe
 - o de trouver une numérotation pour toutes les factures de recettes,
 - o de porter les numéros des factures de recettes en comptabilité,
 - o de normaliser les noms des fichiers dématérialisés des factures de recettes avec les libellés inscrits en comptabilité.

Pour l'exercice 2020-2021,

- Il est toujours fortement recommandé au CDTY :
 - d'adopter le plan comptable général adapté aux Associations,
 - de se doter d'un logiciel comptable dédié aux Associations,
 - de produire les documents obligatoires lors de l'Assemblée Générale :
 - le bilan
 - le compte de résultat
 - l'annexe
 - de trouver une numérotation pour toutes les factures de recettes,
 - de porter les numéros des factures de recettes en comptabilité,
 - de normaliser les noms des fichiers dématérialisés des factures de recettes avec les libellés inscrits en comptabilité.

5- Conclusion

A l'issue des différents contrôles, je suis en mesure d'affirmer que les comptes qui vous sont présentés retracent fidèlement les opérations effectuées au cours de l'exercice 2019-2020, même s'ils ne respectent pas toujours la forme.

Je recommande de continuer d'effectuer systématiquement un rapprochement bancaire formalisé de façon à ce que les soldes début et fin de mois soient en phase entre les relevés de compte et le journal.

Je conseille donc à l'Assemblée Générale de les adopter sans réserve et propose que quitus en soit donné au Trésorier et au Conseil d'Administration du Comité Départemental de Tir des Yvelines.

Le Contrôleur aux Comptes

Laurent LALOYER

Date et signature :

20 Septembre 2020



COMITÉ DÉPARTEMENTAL DE TIR DES YVELINES
12, rue Baragué - Bâtiment 2
78390 BOIS D'ARCY
Internet : <http://cdty.fr> - E-mail : rousse.yves@neuf.fr

APPEL DE COTISATION 2020 / 2021

Monsieur le Président,

L'Assemblée Générale Annuelle du Comité Départemental de Tir des Yvelines,
réunie le 20 Septembre 2020, a fixé à :

56 EUROS

le montant de la cotisation, au titre de l'année sportive 2020/2021.

Comme vous le savez, cette cotisation est due à votre Comité, conformément aux Statuts de la
Ligue Régionale de Tir.

Elle contribue au financement :

- de l'organisation des Championnats Départementaux de la SEC,
- de la formation des arbitres,
- de la dotation, en matériels sportifs, des Ecoles de Tir où sont formés les jeunes tireurs de
notre département.

**Je vous remercie de bien vouloir me faire parvenir la cotisation de votre Club, à l'ordre
du CDTY, à l'adresse suivante:**

Lionel de Ceuyper
4, rue Gaston Monmousseau
78280 GUYANCOURT.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, mes cordiales salutations.

Lionel de Ceuyper

Trésorier du CDTY

Proposition de Budget 2020/2021

RECETTES			DEPENSES		
	Réalisation 2018/2019	Proposition 2020/2021		Réalisation 2018/2019	Proposition 2020/2021
COTISATIONS (19 Clubs)	1 045,00	1 064,00 (1)	DEPENSES ADMINISTRATIVES	144,93	150,00 (11)
SUBVENTIONS	7 600,00	7 700,00	DEPENSES SPORTIVES dont:	28 204,77	31 400,00
CNDS	2 200,00	2 200,00 (2)	<i>Rémunérations</i>	0,00	
Le Département 78	5 400,00	5 500,00 (3)	<i>Acquisition de Matériels et équipements sportifs + maintenance matériel</i>	6 875,36	7 500,00 (12)
RETROCESSION Ligue	3 994,00	4 000,00 (4)	<i>Organisation des Championnats</i>	21 329,41	21 300,00 (13)
RECETTES des CHAMPIONNATS	14 651,00	14 600,00 (5)	<i>Formation théorique et pratique des arbitres, animateurs et tireurs</i>	3 359,01	2 600,00 (14)
FORMATIONS TIREURS	820,00	600,00 (6)	DEPENSES DIVERSES	727,40	400,00
AUTRES RECETTES			Cotisations CDOS	240,00	200,00
Location de matériels aux Clubs de Tir du département	210,00	80,00 80,00 (7)	Autres	487,40	200,00 (15)
INTERETS DU LIVRET EPARGNE	230,58	200,00 (8)			
Résultat négatif pris sur réserves	526,52	3 706,00	Résultat positif mis en réserves		0,00
TOTAL DES RECETTES:	29 077,10	31 950,00	TOTAL DES DEPENSES :	29 077,10	31 950,00